

Programme MELS-Universités
BOURSES D'ÉTUDES DOCTORALES – NOUVELLE DEMANDE
Concours 2010-2011
Date limite : 9 avril 2010

FICHE D'INFORMATION

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et les neuf universités québécoises qui offrent une formation en sciences infirmières (Laval, McGill, Montréal, Sherbrooke, UQAC, UQAR, UQAT, UQTR, UQO) distribuent, sur concours, des bourses d'études doctorales renouvelables deux fois. Le montant de ces bourses est de 39 000 \$ par année, dont 80% provient du MELS et 20% des universités.

Critères d'admissibilité

- détenir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent ;
- être membre en règle de l'OIIQ ;
- être inscrite à un programme de doctorat en sciences infirmières (régulier ou sur mesure), en sciences cliniques ou tout programme de doctorat jugé pertinent pour la discipline ;
- poursuivre des études à temps complet ;
- faire la preuve, le cas échéant, qu'un congé d'études a été accordé par l'employeur.

N.B. :

- Le cumul de bourses est permis jusqu'à un maximum de 60 000 \$ pour l'année 2010-2011.
- Un maximum de quinze heures de travail par semaine dans un établissement de santé ou dans une maison d'enseignement est autorisé.

Critères d'évaluation

- ***excellence du dossier universitaire (6 points)***
 - moyenne cumulative du dossier universitaire et progression des études doctorales, le cas échéant (4)
 - bourses et distinctions méritées à ce jour (2)
- ***qualité et intérêt scientifiques du projet d'études (5 points)***
 - clarté de la problématique et des objectifs de l'étude (2)
 - rigueur de la méthode (2)
 - retombées escomptées (1)
- ***aptitude et expérience à la recherche (4 points)***
 - lettre d'appui (0,5)
 - communications orales ou par affichage au cours des 5 dernières années (1,5)
 - publications au cours des 5 dernières années (1)
 - expérience et stage de formation en recherche (1)
- ***expérience en enseignement universitaire (1 point)***

- **qualité de l'encadrement (2 points)**
 - justification du milieu d'encadrement
 - pertinence de la direction d'études
- **plan de travail 2010-2011 (2 points)**
 - pertinence des activités en fonction du projet (1)
 - réalisme de l'échéancier (1)

Processus d'attribution des bourses

Ces bourses font l'objet d'un concours provincial dont la date de tombée est le **9 avril 2010**. Les demandes de bourses sont évaluées par un comité désigné qui est constitué de professeurs représentant les universités Laval, McGill, Montréal, Sherbrooke et le réseau de l'Université du Québec ainsi que de deux observateurs. Les observateurs sont des représentants du MELS et de la FRESIQ. C'est ce comité qui octroie les bourses d'études et qui détermine les substituts.

Engagement de la récipiendaire ou du récipiendaire

- informer la FRESIQ de son acceptation de la bourse d'études dans un délai d'un mois suivant l'annonce de sa nomination. L'absence d'une réponse dans le délai prévu sera considérée comme un refus;
- faire parvenir à la directrice scientifique le formulaire *Attestation d'inscription à l'université* pour toutes les sessions scolaires correspondant à la période visée par la bourse ;
- faire parvenir à la FRESIQ, le cas échéant :
 - une lettre de son employeur, confirmant que la candidate ou le candidat ne travaillera pas plus de 15 heures par semaine à compter du 30 août 2010 ;
 - une lettre de la vice-rectrice ou du vice-recteur responsable des ressources humaines de l'université employeur confirmant le congé d'études;
 - une lettre de l'université d'accueil attestant qu'elle accepte de verser 20% de la bourse d'études si le programme d'études est dans une autre discipline que les sciences infirmières ou les sciences cliniques (sciences infirmières) ;
- prévenir sans délai la directrice scientifique de tout changement d'adresse ou de tout changement dans son statut d'étudiante.

En cas d'arrêt ou d'abandon des études, le versement de la bourse prend fin automatiquement et le pourcentage des sommes reçues à l'avance doit être remboursé, le cas échéant.

Documents à présenter dans le dossier de candidature

- une lettre de présentation faisant état de l'engagement de la candidate ou du candidat à respecter les conditions de l'attribution de la bourse ;
- le formulaire de demande dûment rempli et signé ;
- le relevé de notes officiel du programme de maîtrise et le relevé de notes officiel le plus récent au doctorat (s'il y a lieu), transmis directement par le bureau du registraire ou une copie certifiée conforme par le bureau du registraire ;
- le curriculum vitae de la directrice ou du directeur de thèse tel que demandé par l'un ou l'autre des organismes subventionnaires ;
- une lettre du directeur ou de la directrice de programme confirmant l'admission de la candidate ou du candidat dans le programme si celui-ci n'est pas débuté ;
- le formulaire de progression des études doctorales du programme MELS-Universités ;
- une lettre d'appui du directeur ou de la directrice de thèse acheminée sous pli confidentiel ;
- une lettre d'appui du co-directeur ou de la co-directrice de thèse acheminée sous pli confidentiel, le cas échéant.

Pour être admissible, la demande de bourse doit être reçue à la FRESIQ **au plus tard le 9 avril 2010 à 17 h** et elle doit être complète.

La candidate ou le candidat a l'entière responsabilité de s'assurer que son dossier est complet (incluant le formulaire de demande rempli et les documents requis). **Tout dossier incomplet ne sera pas considéré.**

Faire parvenir votre dossier de demande de bourse à :

FRESIQ
Direction scientifique - OIIQ
4200, boul. Dorchester Ouest
Westmount (Québec) H3Z 1V4
courriel : liette.beaucage@oiiq.org , télécopieur : 514 935-0978
Téléphone : 514 935-2501 ou 1 800 363-6048 (sans frais au Québec), **poste 204**